

COMMUNIQUE

Le Syndicat National de la Presse, Edition et Publicité FORCE OUVRIERE prend acte de la démission du Président de la Commission Paritaire des Accords Dérogatoires de la branche Publicité.

Le SNPEP - FORCE OUVRIERE considère que la démission du Président de la Commission Nationale Paritaire des Accords dérogatoires l'honore et ne peut qu'approuver celle-ci compte tenu de la difficulté évidente de présider une Commission vidée de son sens et qui n'aura aucun effet sur les décisions à venir.

Le SNPEP FORCE OUVRIERE considère que la loi El Khomri est, entre autres, destructrice du paritarisme.

Le SNPEP-FO qui ne cesse de combattre aux côtés de sa Confédération FORCE OUVRIERE et de sa Fédération des Employés et Cadres (FEC-FO) cette loi dite « Travail » depuis des mois, fait sienne la déclaration du Président.

Paris, le 10 novembre 2016

Une fois n'est pas coutume, nous publions ci-dessous la déclaration d'un représentant patronal qui dénonce la loi travail de Madame EL KHOMRY

« Mes chers collègues, je suis au regret de vous informer de ma démission, à effet immédiat, du poste de président de la commission des accords dérogatoires de la branche nationale de la publicité.

Cette décision m'est dictée par la mise en application de l'article 18 de la loi dite « Travail ».

Ce texte, destructeur du principe même de l'action paritaire, vide l'action de notre commission et donc sa raison d'être de toute sa substance.

Tout ce qui guide mon investissement depuis 30 ans dans la construction du dialogue et de la réalisation sociale m'interdit de continuer ma mission en tant que président fantoche d'une commission aux pouvoirs désormais fantomatiques.

Une atteinte grave est portée à la notion universelle d'atteinte d'un compromis positif et constructif entre les intérêts bien compris des salariés et de leurs employeurs.

En effet, sous ma présidence et la vice - présidence de Monsieur Jacques Toutain, je considère et en suis fier, que les travaux de la commission ont permis de faire évoluer concrètement et positivement les normes d'équité et de nécessaire équilibre juridique devant entourer tout accord d'entreprise.

Cette action paritaire a été particulièrement constructive concernant, notamment, les accords relatifs au temps de travail des cadres autonomes, sujet désormais clé au sein du processus global de protection contre les risques psycho-sociaux.

Certains débats ont été âpres et directs.

Les résultats concrets que notre commission peut aujourd'hui clairement revendiquer suffisent à eux seuls à justifier les énergies déployées dans la franchise de nos échanges.

Agresser le paritarisme revient à nier la notion même de l'intelligence humaine, celle-là même qui fait que les représentants d'intérêts considérés, souvent à tort, comme divergents arrivent à aboutir à un compromis raisonnable et constructif.

Mes chers collègues, en même temps que je vous remercie sincèrement de vos actions, contributions et disponibilités je tiens également et chaleureusement à adresser nos remerciements à Madame Laetitia Hardy pour la très haute qualité de ses interventions qui ont grandement permis à cette commission de travailler dans les meilleures conditions et de produire des travaux de haute qualité.

Je vous souhaite à tous une longue et belle vie paritaire. »